

MAIRIE DE  
**HAUTEVILLE-SUR-FIER**

HAUTE-SAVOIE  
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Tél : 04.50.60.50.04

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

**ARRETE MUNICIPAL N° 41/2021**

*Réglementation de la circulation Chemin Rural de la Champagne*  
Concernant la réalisation de travaux de réalisation d'enrobés, création de puits perdus et d'éclairage public

**Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,**

**Vu** l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

**Vu** la demande de l'entreprise *SARL VIRET* concernant des travaux de réalisation d'enrobés, création de puits perdus et d'éclairage public,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

**ARRETE**

**Article 1er :** Les travaux débuteront le lundi 06 septembre 2021 pour une durée calendaire de 15 jours.

**Article 2 :** La circulation sera interdite à tous véhicules.

**Article 3 :** Le soir à partir de 17 heures, il sera possible de circuler.

**Article 4 :** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise *VIRET SARL*.

**Article 5 :** La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

**Article 6 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

VIRET SARL  
Gendarmerie de RUMILLY  
C.E.R.D de RUMILLY  
Service départemental d'Incendie et de Secours  
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 10 septembre 2021.

Le Maire,  
Roland LOMBARD

